

Projet scientifique culturel et éducatif des archives et du patrimoine 2025 – 2028

Département
d'Ille-et-Vilaine

Table des matières

Introduction	3
Valeurs	11
Affirmer des priorités scientifiques	15
Axes stratégiques	17
Axe 1 : Pour des services accessibles et attractifs, à destination de tous les publics	17
<i>Objectif : Un bâtiment mieux identifié, accessible et sécurisé</i>	19
<i>Objectif : Des services adaptés et à l'écoute</i>	20
<i>Objectif : Des actions qui créent du lien avec les publics et les territoires</i>	22
Axe 2 : Pour un exercice des missions raisonné au service d'une information historique et patrimoniale fiable	24
<i>Objectif : Une stratégie numérique tournée vers les enjeux actuels</i>	26
<i>Objectif : Une collecte priorisée et représentative de la diversité du territoire</i>	27
<i>Objectif : Une conservation durable des patrimoines du département</i>	28
<i>Objectif : Un centre de ressources patrimoniales identifié</i>	29
Axe 3 : Pour une organisation interservices et un mode de fonctionnement harmonisé	31
<i>Objectif : Une organisation claire et adaptée</i>	31
<i>Objectif : Des méthodes partagées qui apportent de la souplesse et de l'efficacité</i>	32
<i>Objectif : Un collectif dynamique et solidaire</i>	32
Suivi et évaluation	34

Introduction

Une démarche stratégique pluriannuelle portée par un projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Le projet scientifique, culturel et éducatif est un véritable marqueur qui dessine les perspectives et enjeux des missions de la direction des archives et du patrimoine. Ce premier projet scientifique, culturel et éducatif est essentiel car il permet :

- une approche stratégique des missions à développer au sein de cette direction, en privilégiant les interconnexions, propices à donner du sens à l'action menée. Ainsi, la mission patrimoine pourra mieux s'intégrer dans la valorisation voulue des documents d'archives ;
- de mettre en exergue les priorités départementales, issues du projet de mandature à travers ses trois piliers (*Porter les solidarités ; Accélérer les transitions ; Agir pour l'égalité des droits et des chances*) en les couplant au maximum avec les missions réglementaires de la direction ;
- de déterminer en conséquence une feuille de route priorisée et partagée pour la période 2025 - 2028, qui donne tout son sens à l'action au quotidien.

Une élaboration collaborative

L'élaboration du projet scientifique a été lancée en avril 2024, sous la forme d'un projet largement collaboratif. L'ensemble des agent-es de la direction y ont été associé-es. Les services action culturelle et médiathèque départementale, avec lesquels la direction des archives et du patrimoine partage le bâtiment et une partie de sa programmation culturelle, ont pu enrichir la démarche de leur expérience sur leurs propres schémas d'orientations politiques.

Le suivi de l'élaboration du PSCE a été assuré avec l'aide d'un groupe projet composé de représentant-es du pôle égalité, éducation et citoyenneté, du service conseil en innovation et en organisation et de la direction des archives et du patrimoine. Dans une démarche participative et volontaire, les agent-es de la direction des archives et du patrimoine ont été les chevilles ouvrières de ce projet qui constitue pour eux une feuille de route mais leur garantit aussi une lisibilité tant dans leurs rapports avec les autres services de la collectivité que dans leurs partenariats.

L'élaboration du projet s'est construite en référence au projet de mandature départementale 2022-2028 en tenant compte des missions réglementaires exercées par la direction des archives et du patrimoine. Chaque service de la direction pourra s'en saisir pour établir sa feuille de route annuelle et y inscrire des actions priorisées permettant de faire avancer les projets majeurs identifiés sur la période 2025-2028.

Dans cette optique, il a été proposé aux agent-es de la direction de réfléchir en premier lieu aux valeurs qui fondent leur action au quotidien puis d'en dégager trois axes stratégiques, qui puissent donner les grandes orientations à suivre dans l'exercice des missions. Dans un deuxième temps, la réflexion autour de chaque axe a permis d'identifier trois ou quatre objectifs en précisant les résultats à atteindre grâce notamment à la mise en place de projets majeurs. La réflexion collective a également permis de faire des propositions quant aux thématiques scientifiques prioritaires de la direction.

Plusieurs temps forts ont ainsi été organisés pour co-construire progressivement ce projet :

- Avril-mai 2024 : préparation d'un état des lieux au sein de chaque service ;
- 10 juin 2024 : première journée d'ateliers collectifs visant à identifier des propositions de valeurs et d'axes stratégiques ;
- 7 octobre 2024 : deuxième journée d'ateliers collectifs, visant à identifier pour chaque proposition d'axe, trois objectifs et pour chaque objectif, trois projets majeurs ;
- Octobre-novembre 2024 : posters déployés dans un espace commun, un pour chaque pilier du projet de mandature départementale, afin que les agent-es de la direction puissent proposer des thématiques scientifiques ;
- 2 décembre 2024 : réunion de restitution de l'ensemble des propositions issues de ces journées collectives (valeurs, thématiques scientifiques, axes, objectifs, projets majeurs)

Naissance et rôle des Archives départementales

Les services d'archives départementales sont fondés au lendemain de la Révolution française, à la suite de l'adoption de deux lois fondatrices :

- La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) qui crée un réseau archivistique national et garantit à tout citoyen une communication gratuite sur place des pièces conservées par les dépôts d'archives. Il s'agit d'affirmer les principes d'une transparence administrative qui rompt avec les usages de l'ancien régime.
- La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui après une tentative de centralisation de toutes les archives publiques au niveau des Archives nationales, instituées en 1790, crée dans chaque département un service public d'archives. Ils sont chargés de conserver les fonds d'ancien régime qui sont devenus propriété publique, les fonds des personnes émigrées qui ont été confisqués et les fonds des services et institutions publics nouvellement mis en place (Département, tribunaux...).

Dès sa création, le réseau des archives français repose donc sur deux principes : l'accès libre et gratuit pour tout-e citoyen-ne et le lien fort qui est institué entre un territoire et les fonds d'archives qu'il a produits, les fonds étant le reflet du territoire.

En Ile-et-Vilaine, ce service connaît, au fur et à mesure de l'accroissement des fonds, plusieurs implantations successives :

- Dès 1790, les fonds qui vont constituer le noyau du futur service d'archives départementales sont conservés dans les locaux de l'ancien Parlement de Bretagne.
- Face à la saturation de ces locaux, qui commencent à présenter des problèmes structurels, un nouveau bâtiment, spécialement conçu pour les archives, est construit en 1885. Il s'agit du pavillon La Borderie, situé place Saint-Melaine à proximité du parc du Thabor. Il abrite les Archives départementales jusqu'en 1968.
- La saturation de l'ancien bâtiment et la forte évolution dans l'exercice des missions des Archives départementales, avec un développement important du public généalogiste et de l'action éducative, amène à aménager un nouveau bâtiment avenue Jules Ferry à Rennes. Une nouvelle fois, à la fin des années 1990, l'importante transformation des pratiques de collecte, l'approche de la saturation, le développement et la diversification des publics amènent à réfléchir à une nouvelle implantation.
- Le bâtiment actuel, situé dans le nouveau quartier rennais de Beauregard, à proximité à l'époque des services de la Préfecture et du Département, est inauguré en juin 2007.

Au service des patrimoines du territoire

Aujourd'hui, la gestion des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine est portée par la direction des archives et du patrimoine, rattachée au pôle égalité, éducation, citoyenneté du Département.

La vocation de cette direction est ainsi plus large que la gestion des fonds d'archives, et s'étend à la gestion de l'ensemble des collections mobilières du Département : collections archéologiques, mobilier ancien, tableaux, sculptures, 1% artistique... Elle exerce également un suivi des sites patrimoniaux du Département : Musée Manoli, sites patrimoniaux en espaces naturels sensibles, dont la gestion est assurée par le service patrimoine naturel et paysages, des mégalithes des landes de Saint-Just aux fours à chaux de Lormandière, en passant par les vestiges de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt ou du château de Saint-Aubin-du-Cormier.

Ces différentes spécialités sont très complémentaires : les biens mobiliers ne peuvent en effet être compris qu'en lien avec le bâtiment qui les abrite. Par ailleurs, l'étude de ce patrimoine mobilier et bâti ne peut être complète sans recours aux archives.

Pour résumer, les missions fondamentales de la direction des archives et du patrimoine sont de constituer, conserver, classer, mettre à disposition et valoriser auprès du plus grand nombre le patrimoine documentaire, mobilier et bâti du Département. Elle exerce également au nom de l'État des missions de contrôle scientifique et technique.

- Contrôler scientifiquement

Le directeur des archives et du patrimoine exerce, au nom du préfet, dans le ressort du département, le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques. Il s'agit des archives produites ou reçues par une personne publique dans l'exercice de son activité. Mis en place en 1986, lors de l'entrée en vigueur des lois de décentralisation, il implique la présence de fonctionnaires d'État mis à disposition du Département dans les effectifs de la direction, dont nécessairement au poste de directeur ou directrice. Aujourd'hui, la direction compte quatre postes mis à disposition par l'État et cinquante-trois agents territoriaux.

Ce contrôle porte "*sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives*" et "*est destiné à assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique*" (article R 212-3 du Code du Patrimoine). Il s'exerce sur les archives courantes et intermédiaires de l'ensemble des producteurs d'archives publiques ayant leur siège dans le département, quel que soit leur ressort (collectivités, services de l'État à compétence départementale ou régionale, établissements publics, officiers publics...).

L'exercice de cette mission de contrôle permet de garantir la qualité des fonds qui entrent dans les collections départementales. Elle est particulièrement complémentaire avec la mission de constitution du patrimoine documentaire départemental exercée par le Département.

- Constituer le patrimoine, principalement documentaire, du département

Ce patrimoine documentaire est composé en quasi-totalité d'archives. Les archives sont définies comme suit par l'article L 211-1 du Code du Patrimoine : "*l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité*".

Elles regroupent donc aussi bien les documents sur supports physiques que les documents dématérialisés et puisent à deux sources principales.

La première est constituée par les archives produites par les services publics qui ont leur siège dans le département (Préfecture, Rectorat, Directions départementales interministérielles, tribunaux...). Pour ces services, le versement aux Archives départementales des archives qui ont valeur historique et patrimoniale, soit 5 à 10 % en général de la production totale d'un service, est rendu obligatoire par le Code du Patrimoine.

Sur cet ensemble, les collectivités sont tenues d'organiser la conservation de leurs propres archives. De ce fait, le versement des archives des services du Département d'Ille-et-Vilaine se fait aux Archives départementales. Une exception est faite pour les archives des communes de moins de 2 000 habitants pour lesquelles le dépôt aux Archives départementales est prescrit, sauf dérogation, par le Code du Patrimoine.

La seconde source est constituée d'un vaste ensemble d'archives privées. Celles-ci proviennent de producteurs très variés : particuliers, familles, associations, entreprises... Ce sont des documents d'un intérêt historique et patrimonial majeur, très complémentaires des fonds publics.

Les lignes directrices dans la constitution de ce patrimoine documentaire sont en général rassemblées dans un document appelé politique de collecte.

Le Département peut être également amené à recevoir des dons d'objets mobiliers mais ne déploie pas de politique de collecte volontariste en la matière.

La collecte de ce patrimoine documentaire est l'occasion de déployer une ingénierie départementale. Celle-ci est tournée principalement vers les services publics et les collectivités. Elle vise à fournir un conseil et une assistance en matière de gestion des archives (classement, aménagement de locaux, conditionnement, règles de gestion...) et plus largement en matière de gestion de l'information (identification des documents et données sensibles, organisation de leur rangement physique et numérique, mise en place de méthodes et d'outils pour les retrouver rapidement...).

Dans ce domaine, une assistance au classement des archives est proposée aux collectivités du département. Le Département peut ainsi intervenir par convention au sein de ces collectivités pour de courtes missions de classement (sept jours au maximum).

- Conserver durablement les patrimoines du département

Il s'agit en premier lieu de garantir pour chaque type de collections conservées par le Département, quel que soit son support, physique ou numérique, les meilleures conditions de conservation.

Cela passe par des mesures de conservation préventive. La dégradation des supports avec le temps étant inexorable, l'objectif de ces mesures est de la ralentir au maximum. Cela implique de protéger les documents contre les facteurs environnementaux (chaleur, humidité, contraintes mécaniques, lumière, micro-organismes...) qui pourraient les affecter. À titre d'exemple, il est essentiel pour arriver à cet objectif de maintenir dans les magasins de conservation des conditions de température et d'hygrométrie stables et adaptées aux différents supports conservés (papier, parchemin, négatifs photographiques, films, métal, verre, bois...), afin que ceux-ci puissent être durablement conservés. De même, un conditionnement adapté des documents et des biens a un effet positif sur leur conservation dans le temps.

La numérisation est une pratique particulièrement importante en matière de conservation préventive et de diffusion. La consultation fréquente d'un document original est en effet un facteur de dégradation. La numérisation permet de préserver le document original en proposant au lecteur la consultation d'un document numérique de substitution. La direction des archives et du patrimoine dispose aujourd'hui d'un laboratoire photographique et de numérisation qui lui permet de produire des vues numérisées et fait également appel à des prestataires extérieurs pour les fonds les plus volumineux.

La bonne conservation des collections et sites patrimoniaux départementaux passe parfois par des mesures de conservation curative. Les documents ou biens qui intègrent les collections départementales peuvent avoir été exposés à de mauvaises conditions de conservation ou confrontés à des sinistres (incendie, inondation, infestation...) et peuvent se retrouver, de ce fait, endommagés. Des opérations de restauration sont alors menées. Celles-ci ne cherchent pas à reconstruire le bien ou à le remettre à neuf : la restauration doit être visible et réversible et a pour objectif de conserver toutes les traces, y compris les éventuels accidents, de l'histoire d'un bien. La restauration comprend plusieurs étapes et gestes, depuis le nettoyage, la désinfection ou le dépoussiérage d'un document ou d'un bien jusqu'à sa consolidation.

Un atelier de restauration entièrement équipé a été aménagé au sein du bâtiment pour réaliser ces travaux. Des prestations extérieures sont également sollicitées pour les fonds et biens mobiliers dont le traitement ne peut être réalisé en interne pour des raisons techniques ou de volume.

En second lieu, il s'agit d'intervenir auprès des acteurs publics du département pour les aider à mieux conserver leurs patrimoines.

La direction des archives et du patrimoine intervient ainsi en ingénierie auprès des collectivités les plus fragiles (appui renforcé et solidaire de la nomenclature adoptée par le nouveau dispositif départemental *Ambitions communes*). L'objectif est de les conseiller dans la préparation de chantiers de restauration de leur patrimoine non protégé, bâti ou mobilier. Cette intervention se fait en lien avec les six agences départementales et le Conseil en architecture et urbanisme (CAU).

La direction pilote également l'aide à la restauration du patrimoine public bâti et mobilier non protégé proposée par le Département aux collectivités auprès desquelles elle intervient en ingénierie. Cette aide qui existe depuis 2009 a permis notamment la restauration de nombreuses églises breilliennes et a connu tout dernièrement une évolution, votée lors de la session du 18 avril 2024. À cette occasion, le dispositif s'est rapproché du dispositif *Ambitions communes* et a été orienté plus résolument sur la conservation du patrimoine bâti et mobilier non protégé des communes les plus fragiles. Le soutien a également été ouvert à un plus large éventail d'aménagements patrimoniaux dit vernaculaires (fours, fontaines, monuments aux morts...).

La politique patrimoniale du Département se déploie également dans le suivi des projets de restauration du patrimoine bâti et mobilier propriété de la collectivité et dans la préparation et le suivi de demandes de protection d'un site patrimonial ou d'un objet mobilier appartenant au Département.

La direction des archives et du patrimoine compte dans ses effectifs le conservateur des antiquités et objets d'art du département. Les missions de ce conservateur, menées sous le contrôle scientifique et technique de la Conservation régionale des Monuments Historiques, est de réaliser le récolement des objets mobiliers protégés, publics ou privés, de proposer une

protection au titre des Monuments Historiques des objets mobiliers qui le mériteraient et de conseiller les propriétaires de ces objets en matière de restauration ou de valorisation.

- Mettre les patrimoines à disposition du plus grand nombre

Les collections et fonds conservés par le Département, reflets de l'histoire et du patrimoine de notre territoire dans toute sa diversité, ont vocation à être partagés le plus largement possible.

Cela passe tout d'abord par un travail d'inventaire de ces biens : recensement, classement et description synthétique et normalisée des versements d'archives, des objets mobiliers et du bâti patrimonial présent sur les sites départementaux, dans toutes leurs dimensions. Les analyses qui en résultent ont pour objectif d'être à la fois concises, précises dans le choix des termes retenus, mais surtout harmonisées de sorte que l'utilisateur puisse regrouper aisément les ressources disponibles sur la thématique qui l'intéresse. Il s'agit également de déterminer si les fonds sont immédiatement communicables ou s'ils contiennent des informations protégées par la loi (secret industriel et commercial, secret de la vie privée, secret médical...).

La mise en ligne de ces inventaires, accompagnés dans certains cas d'images numérisées, sur le site internet des Archives départementales ou via des portails régionaux ou nationaux, permet aujourd'hui de les exposer à des moteurs de recherche performants. Ceux-ci vont faciliter leur croisement avec d'autres ressources dans le but d'enrichir les résultats des recherches soumises par l'internaute. L'objectif de cette mise en ligne est de donner la vision la plus complète possible du contenu des collections, avant d'envisager un déplacement complémentaire en salle de lecture.

La communication des collections départementales est une des missions fondamentales de la direction des archives et du patrimoine. Le fort intérêt public qui y est attaché justifie leur collecte, leur conservation et leur classement/description. C'est particulièrement le cas pour les fonds d'archives, dont la communication a été reconnue comme service public essentiel en novembre 2020 lors de la pandémie de COVID 19.

De ce fait, comme il a été souligné plus haut, les services d'archives dès leur origine ont pour mission de garantir le droit d'accès pour tout·e citoyen·ne aux archives publiques, lorsqu'elles sont communicables. Il s'agit ainsi d'affirmer une transparence administrative respectueuse des droits de chacun·e. En cas d'incommunicabilité, une procédure d'accès par dérogation, instruite par la direction des archives et du patrimoine en lien avec le service producteur du document, peut être engagée. En cas d'accord, elle aboutit à une consultation encadrée par des garanties de confidentialité.

Les documents d'archives sont communiqués aujourd'hui :

- en salle de lecture pour les documents originaux ;
- par correspondance pour le cas, en croissance continue ces dernières années, où des demandes de copies d'actes ou de dossiers sont adressées aux Archives départementales ;
- par communication administrative, lorsque des services qui ont versé des archives souhaitent les consulter à nouveau dans le cadre d'un suivi de dossier par exemple ;
- et en ligne, sur des outils de publication des Archives départementales ou sur différents portails de recherche pour les documents numérisés.

- Valoriser les patrimoines

Au-delà de la mission de communication des archives, la valorisation des collections départementales permet une rencontre entre les publics et les collections. Cette valorisation comporte plusieurs versants : une dimension scientifique plutôt tournée vers le monde de la recherche, professionnelle ou amateur, une dimension culturelle, tournée vers le grand public, et une dimension pédagogique, tournée vers le public scolaire.

Une attention particulière est portée au public scolaire afin de l'aider, dans une approche ludique et conviviale, à approfondir sa connaissance de l'histoire, à forger ses pratiques culturelles et à développer son esprit critique.

Pour la partie scientifique, ce sont des journées d'études ou des colloques accueillis à l'auditorium Paul Ricoeur des Archives, mais également des projets collectifs de recherche pilotés par des universitaires qui peuvent intégrer des agent-es des Archives départementales.

Pour la partie culturelle, ce sont des expositions, des projections, des conférences, des ateliers sur des sujets historiques, mémoriels, patrimoniaux ou d'actualité. Ce sont également des événements comme les Journées européennes du patrimoine et du patrimoine ou des rencontres dédiées au patrimoine et à l'histoire locale qui ont pour objectif de rassembler et faire dialoguer les acteurs patrimoniaux et les sociétés d'histoire locale du département. Tournées résolument vers le grand public, ces actions se veulent accessibles, inclusives, interactives, avec une attention particulière prêtée aux familles et au jeune public.

Pour la partie pédagogique, ce sont des visites du bâtiment ou des expositions mais également et surtout des ateliers en éducation artistique et culturelle, qui peuvent avoir une dimension mémorielle et citoyenne, construits avec l'aide d'un-e professeur-e relais mis à disposition par l'Education Nationale afin de mieux les intégrer dans les programmes scolaires. Ils sont proposés aux élèves et étudiant-es, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université, avec une priorité placée sur les collégien·nes. Celle-ci est mise en œuvre notamment grâce au relais des référent-es actions éducatives de la direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Cette valorisation des collections départementales se déploie également sur le territoire avec le suivi du Musée Manoli. Cette structure est gérée depuis 2018 par un groupement d'intérêt public (l'Atelier Manoli, musée et jardin de sculptures) dont le Département est membre et principal contributeur. Elle est installée dans l'ancienne maison et atelier du sculpteur Pierre Manoli (1928-2001) dont une grande partie de l'œuvre (426 sculptures), et la maison-atelier elle-même, ont été données au Département en 2017.

Les collections mobilières départementales peuvent faire l'objet de prêt pour des expositions ou de dépôt auprès de musées. C'est le cas des collections archéologiques issues des fouilles du site des Landes de Saint-Just qui se trouvent en dépôt au Musée des Beaux-Arts de Rennes. Ces collections sont autrement présentées sur différents sites : collèges et hôtel du Département pour le 1% artistique, préfecture de Région pour les meubles anciens...

Principaux chiffres-clés 2024

52 kilomètres linéaires et 441 giga-octets conservés de 1040 à nos jours.

22 kilomètres linéaires de documents publics éliminés après visa du directeur des Archives départementales.

252 visites de conseil dans les services publics du département, 42 missions de classement auprès des communes, au cours desquelles 233 mètres linéaires ont été classés.

428 mètres linéaires entrés aux Archives départementales (87 % d'archives publiques, 13 % d'archives privées) et 106 giga-octets (85 % d'archives publiques, 15 % d'archives privées).

813 mètres linéaires de documents d'archives (90 % d'archives publiques, 10 % d'archives privées) et 4 500 documents iconographiques classés et décrits.

163 mètres linéaires dépoussiérés, 158 mètres linéaires reconditionnés, 5 764 pièces restaurées (29 % en interne, 71 % en externe).

305 557 vues numérisées produites, une moyenne de 350 000 internautes visitent le site internet.

1 616 lecteurs inscrits en salle de lecture, 3 759 séances de travail, 17 153 articles communiqués.

2 479 demandes de recherche à distance (soit plus de 10 par jour d'ouverture).

3 110 visiteurs adultes pour les actions culturelles proposées, 1 664 visiteurs scolaires pour les actions en enseignement artistique et culturel.

30 visites de conseil en matière de patrimoine auprès des communes, 97 dossiers d'œuvres constitués pour les collections départementales.

7 719 visiteurs au Musée Manoli.

Un enjeu bâtiminaire

Lors de la livraison du bâtiment, tous les magasins n'ont pas été équipés en rayonnages. Des travaux ont été menés à partir de 2017 pour compléter progressivement cet équipement. Aujourd'hui, 5 magasins restent à aménager, il devient nécessaire de les équiper, à brève échéance, puisque la saturation de la capacité de stockage globale approche d'ici à la fin 2027. Cela permettra de faire face aux besoins de court terme d'une part et d'entamer la mise à niveau progressive de 14 magasins déjà équipés de rayonnages fixes en les remplaçant par des rayonnages mobiles. L'accroissement attendu de capacité de cette deuxième phase permettra d'accueillir les archives des 25 années à venir.

Parallèlement, il est aussi indispensable d'améliorer l'étanchéité du toit terrasse du bâtiment et de l'adapter à la pose de panneaux photovoltaïques qui permettront d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment très énergivore, du fait notamment de ses contraintes spécifiques en termes de stabilité hydrométrique et thermique.

En parallèle des mises aux normes de sécurité et d'accessibilité sont nécessaires, ainsi que l'amélioration acoustique des espaces de travail et la reconfiguration de certains espaces d'accueil des publics.

Le présent projet scientifique et culturel prend en compte ces différents aspects et apporte des réponses adaptées dans un cadre budgétaire contraint.

Valeurs

Le PSCE s'adosse sur plusieurs valeurs cardinales. Celles-ci sont les grands principes qui, en lien avec les trois piliers du projet de mandature départementale 2022 – 2028 (*Porter les solidarités au service de la justice sociale, Accélérer les transitions pour préserver l'environnement et contribuer à la qualité de vie des breilliennes et breilliens, Agir pour l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre ensemble*), guident aussi bien les axes d'intervention stratégiques des archives et du patrimoine que les missions quotidiennes des agents.

Porter les solidarités au service de la justice sociale

- Transmission, partage et solidarités

Transmettre et partager implique en premier lieu de mettre les ressources conservées à disposition du plus grand nombre.

La nécessité de garantir une juste représentativité des spécificités qui caractérisent le département et ses différents territoires et de transmettre le patrimoine ainsi constitué a été évoquée plus haut. Cette nécessité implique une vision partagée qui impose d'être en permanence à l'écoute des territoires et de nos multiples usagères et usagers (producteur-trices d'archives, collectivités recherchant un conseil en matière de patrimoine, usager-es de la salle de lecture, visiteur-euses des expositions, public scolaire, professeur-es...).

Ce type de consultation a déjà été pratiqué ponctuellement, il s'agit aujourd'hui de le rendre régulier, afin d'adapter au mieux les services proposés. C'est là la première étape d'une évolution plus importante de l'expérience que nous proposons à nos publics : les rendre acteurs de leur découverte du patrimoine. Cela peut prendre plusieurs formes : développer l'interactivité physique ou numérique dans le parcours des expositions, associer les publics à des travaux menés sur les collections ou sur les expositions...

Cette association peut avoir également pour objectif vertueux de développer des solidarités autour de ce patrimoine commun. Les Archives départementales qui reçoivent le public senior autant que le public scolaire, dans toutes leurs dimensions (personnes en situation de handicap, publics du champ social ou empêché, mineurs protégés...), peuvent ainsi être un lieu de développement d'une solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, la solidarité territoriale est un axe majeur de l'action du Département, elle implique de prêter une attention particulière aux territoires et aux populations les plus fragiles. Pour la direction des archives et du patrimoine, cela signifie aller davantage vers les territoires les moins desservis et prioriser l'action sur ces territoires comme cela a été le cas lors de l'évolution du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine non protégé.

Accélérer les transitions pour préserver l'environnement et contribuer à la qualité de vie des breilliennes et breilliens

- Innovation

Le développement rapide des technologies de la communication et de l'information a une contrepartie : l'obsolescence, qui arrive aujourd'hui plus vite qu'hier. Cela impose une veille permanente dans ce domaine. Afin de garantir le service public rendu aux usagères et usagers, il est en effet nécessaire de disposer d'outils à jour qui permettent une large interopérabilité. Plus largement, une veille prospective doit se donner pour objectif d'améliorer ce service chaque fois que l'occasion se présente.

Les enjeux numériques sont aujourd'hui essentiels dans le domaine des archives et du patrimoine. La crise sanitaire a par exemple fait ressortir la nécessité de développer les services à distance. Elle a montré également que les publics restaient en attente d'un contact humain et qu'il s'agissait de penser la complémentarité de ces deux environnements. Ceux-ci n'ont en effet pas vocation à faire doublon ou à être en opposition mais plutôt à développer chacun leur propre valeur ajoutée : repérage des sources et consultations des documents les plus demandés en ligne ; déplacement aux Archives départementales pour une recherche plus précise avec possibilité d'être accompagné-e par un-e archiviste.

Parmi les défis majeurs qui se profilent pour la direction dans ce secteur, il faut souligner celui de l'archivage électronique définitif. Une plate-forme permettant de recevoir des versements d'archives électroniques à conserver indéfiniment en raison de leur valeur historique et patrimoniale a été installée en 2019. À terme, celle-ci doit être à même d'accueillir, outre l'ensemble des archives dématérialisées du Département et des services de l'État, des archives privées électroniques. L'accueil des archives numériques des collectivités prescrit par le Code du Patrimoine pour les communes de moins de 2000 habitants est un point à étudier avec attention.

De même, la valeur de plus en plus importante conférée à l'information et à la donnée, liée notamment au développement de l'intelligence artificielle, fait des Archives départementales un réservoir particulièrement riche et stratégique .

- Développement durable

La transition écologique est aujourd'hui un enjeu prioritaire pour les services patrimoniaux. La conservation des collections nécessite en effet un climat contrôlé et stable dans les magasins de conservation ou des réserves de type muséal. Traditionnellement, celui-ci est obtenu par le traitement de l'air, opération consommatrice d'énergie. Des solutions existent pour limiter cette consommation (travail sur le renouvellement des équipements, l'isolation, les rythmes de traitement de l'air, l'adjonction d'énergie renouvelable...). Il est donc nécessaire de poursuivre l'exploration de chacune de ces pistes dans l'objectif de réduire l'impact carbone du bâtiment. Plus globalement, il est important de continuer à investir dans ce domaine et à développer les écogestes au quotidien.

L'évolution des pratiques métier doit aussi se poursuivre, avec par exemple une attention aux produits utilisés pour la conservation et la restauration des collections et la réutilisation systématique quand elle est possible des matériaux utilisés (conditionnement, expositions...).

Enfin, le développement parallèle des transitions numériques et écologiques invite à se tourner résolument vers le numérique responsable.

Agir pour l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre ensemble

- Universalisme

La vocation de la direction des archives et du patrimoine est de constituer, conserver et partager le patrimoine et la mémoire du département et de ses territoires, en prenant en compte leur diversité. Il s'agit de collecter, conserver et mettre en regard les différents points de vue qui peuvent s'exprimer à un instant donné. Cela invite à poursuivre une politique active de collecte des archives privées qui complète très heureusement celle des archives publiques et favorise cette diversité. Cela invite également à prêter une attention particulière à ce que toutes les caractéristiques de la société et des territoires breilliens soient bien représentées dans les sources.

L'objectif principal est de sensibiliser les publics à l'histoire et à la mémoire du département, mais également à un raisonnement qui fonde l'information fiable sur un croisement et une lecture équilibrée des sources.

Il s'agit donc d'affirmer la vocation de la direction des archives et du patrimoine à fournir des clés, particulièrement au public scolaire, pour que chacun·e puisse développer son esprit critique. C'est là un enjeu fondamental pour maintenir une citoyenneté éclairée dans une société qui connaît aujourd'hui un développement sans précédent de la désinformation.

- Transversalité

La direction des archives et du patrimoine a une vocation largement patrimoniale. Si une grande partie des collections qu'elle conserve est constituée de fonds d'archives, elle est également en charge des collections mobilières du Département et fournit une expertise sur le bâti patrimonial présent dans les sites propriété du Département. Faire dialoguer ces différentes spécialités et affirmer leur complémentarité est un de ses objectifs principaux.

Pour la partie archives, son expertise l'amène à se positionner comme service ressource non seulement pour les services du Département mais plus largement pour l'ensemble des services publics qui ont leur siège dans le département. Il en va de même pour ce qui est du patrimoine bâti et mobilier pour lesquels l'expertise se déploie en majeure partie auprès des collectivités.

Dans l'exercice de ses missions, elle est en lien permanent avec les services de la collectivité : direction des bâtiments, direction des services numériques, agences départementales... Elle recherche de même constamment des partenariats internes ou externes avec les acteurs patrimoniaux – qu'il s'agisse de patrimoine historique ou naturel – mémoriels, éducatifs ou liés au monde de la recherche.

- Accessibilité

Parmi les lois qui accompagnent la naissance des services d'archives, celle du 7 messidor an II (24 juin 1794) inscrit l'accès libre et gratuit dans l'ADN de ces services.

L'accessibilité en tant que valeur va au-delà de cette affirmation. Elle invite, outre l'aspect réglementaire qui a son importance, à développer l'inclusivité du bâtiment et des actions qui y sont proposées. Elle incite à aller résolument vers les territoires les moins desservis et les publics les plus éloignés. Elle engage pour finir à s'adapter aux différents publics pour proposer à chacun·e une expérience à la fois agréable, attractive et enrichissante.

- Responsabilités

La première responsabilité de la direction des archives et du patrimoine est de transmettre dans de bonnes conditions les collections dont elle a la charge. Plus largement, elle a également vocation à transmettre et à faire vivre, particulièrement auprès du jeune public, la mémoire du département, sans occulter celle des épisodes les plus douloureux, sur lesquels il s'agit de favoriser un regard distancié et apaisé.

La direction des archives et du patrimoine conserve par ailleurs un patrimoine sensible : dossiers classifiés, médicaux, judiciaires ou de l'aide sociale à l'enfance pour ne prendre que quelques exemples. Plus globalement, une large part des fonds d'archives conserve des droits ou des données personnelles. La direction des archives et du patrimoine se doit à la fois de garantir un accès rapide et facilité à ces droits et données pour les personnes directement concernées et assurer leur protection afin de préserver les intérêts protégés par la loi : vie privée, secret médical, instruction judiciaire...

Une déclinaison en trois axes stratégiques

Pour donner le sens voulu à ces orientations et priorités, les 3 axes stratégiques suivants sont proposés :

- Axe 1 : Pour des services accessibles et attractifs, à destination de tous les publics. Cet axe dédié aux publics est majoritairement tourné vers les valeurs de transmission, d'accessibilité et de solidarités ;
- Axe 2 : Pour un exercice des missions raisonné au service d'une information historique et patrimoniale fiable. Cet axe consacré aux aspects métier reflète davantage les valeurs d'universalisme, d'innovation et de responsabilité ;
- Axe 3 : Pour une organisation interservices et un mode de fonctionnement harmonisé. Cet axe s'appuyant sur des outils de méthode (documents cadres, méthode projet, travaux collectifs...) se fonde logiquement sur la valeur de transversalité.

Affirmer des priorités scientifiques

Afin de compléter ces axes et faire ressortir de grandes thématiques qui pourront rayonner sur l'ensemble de la chaîne que forment les missions de la direction, de la collecte à la valorisation, un travail collaboratif a été mené au second semestre 2024 pour identifier quatre thématiques scientifiques, en lien avec le projet de mandature départementale 2022 - 2028. Les thématiques proposées dans le cadre de ce travail sont les suivantes :

Mémoire de l'égalité

Cette thématique, en lien direct avec un des piliers du projet de mandature et avec le pôle égalité, éducation, citoyenneté auquel la direction des archives et du patrimoine est rattachée, amène à s'intéresser aux inégalités et plus largement aux discriminations telles qu'elles se manifestent tout au long de l'histoire de notre département. Parallèlement, elle invite à étudier les pratiques qui se développent progressivement afin de garantir ce principe d'égalité (femmes-hommes, inclusion, parité linguistique pour les langues de Bretagne...). Dans ce domaine, l'étude des phénomènes d'invisibilisation qui amène à interroger la collecte du patrimoine et de la mémoire est particulièrement intéressante.

Mémoire de l'environnement

Le département d'Ille-et-Vilaine présente sur l'ensemble de son territoire des caractéristiques très variées. À la fois côtier, fluvial, bocager et forestier, il se distingue par la richesse de ses milieux naturels. Les patrimoines liés à l'environnement (documentaire, bâti, mobilier et immatériel) présentent un intérêt historique fort et ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la direction des archives et du patrimoine, avec de nombreux fonds publics et privés collectés et mis en valeur. Conserver cette mémoire des paysages et des milieux naturels est en effet essentiel non seulement pour l'histoire des modes de vie dans le département mais également pour alimenter les opérations liées à la restitution ou à la protection de ses milieux et, ainsi, documenter au mieux les actions liées à la transition écologique.

Mémoire de l'éducation et de l'accès à la culture

Depuis 2009, les Archives départementales ont créé un pôle dédié aux archives du spectacle vivant qui s'est enrichi de nombreux fonds documentant le développement des pratiques culturelles à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. L'objectif est ici de l'étendre aux domaines de l'éducation et des pratiques culturelles au sens large. Les archives et le patrimoine des établissements scolaires (archives des écoles notamment) et les œuvres liées au 1% artistique dans les collèges ne sont pas toujours bien identifiées sur place et nécessitent une attention particulière. En ce qui concerne le 1% artistique, une réflexion pourra être menée sur les mesures à prendre pour améliorer leur conservation. Ce travail sera réalisé de concert avec le service action culturelle qui porte cette mission du spectacle vivant, en lien avec les services en charge de la maintenance des bâtiments des agences concernées et avec la direction de l'éducation, jeunesse et sport.

Mémoire des conflits contemporains

Le projet de mandature confié à la direction des archives et du patrimoine la mission de faire vivre la mémoire combattante au niveau du territoire breillien. Les fonds d'archives publics et parfois privés qui composent les collections départementales permettent de documenter abondamment ces conflits (seconde guerre mondiale et conflits de la seconde moitié du 20^{ème} siècle : guerre d'Indochine, d'Algérie, OPEX...) L'urgence aujourd'hui dans ce domaine est de sauvegarder le témoignage des personnes qui ont participé à ces conflits ou les ont connus, ainsi que le patrimoine qui y est lié comme les ouvrages de défense de type bunker.

Le plus important en la matière est de transmettre cette mémoire aux jeunes générations. Outre les cycles mémoriels organisés régulièrement, de nombreux ateliers et activités pédagogiques ont été créés ces dernières années. Cette offre va continuer à se développer.

Axes stratégiques

Axe 1 : Pour des services accessibles et attractifs, à destination de tous les publics

Constats

La direction des archives et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine offre à ses publics un service reconnu, gratuit, ouvert à toutes et tous.

De nombreuses raisons peuvent conduire à venir aux Archives et il est possible d'y comptabiliser deux grandes catégories de publics :

- Les publics directs, qui consultent en salle de lecture les fonds, dans un cadre administratif, juridique, historique ou généalogique. Leur nombre s'est stabilisé (3 828 séances de recherche en 2023, 3 759 en 2024) sans pour autant revenir aux niveaux d'avant le début de l'épidémie de COVID. On compte en effet environ 18 lecteurs et lectrices chaque jour depuis 2 ans, quand un peu plus de 20 venaient en salle de lecture en 2019. Les étudiantes et étudiants comptent pour 40 % de ces chercheuses et chercheurs.
- Les publics indirects, qui bénéficient d'une médiation. Cette médiation peut être assurée directement par les agent-es de la direction (médiation directe) ou s'appuyer sur des supports préparés sans intervention de médiateurs (médiation indirecte). Entre 1 500 et 2 000 scolaires sont ainsi accueillis chaque année pour suivre un atelier pédagogique, accompagné d'une visite du bâtiment. Plusieurs centaines s'y ajoutent pour découvrir une exposition dans le cadre scolaire. Le visitorat adultes des expositions annuelles peut varier d'une thématique à une autre, allant de 1 500 à 6 000 personnes. En outre, le temps fort de Journées européennes du patrimoine et du patrimoine voient un nombre substantiel de personnes (644 en 2023, 545 en 2024) franchir les portes des Archives à chaque édition, beaucoup pour la première fois.

Ces publics accueillis sur place conservent toute leur importance numériquement avec une moyenne de 15 000 personnes franchissant les portes des Archives chaque année (dont un peu plus de 7 000 se rendent à l'auditorium pour des réunions de toutes natures). Ce contact quotidien avec le public en présence est essentiel pour mieux comprendre ses attentes et développer une offre pleinement complémentaire avec l'offre à distance. Celle-ci touche en effet un public très important : le nombre des demandes de recherches à distance (correspondance, numérique) ne cesse en effet de croître (2 500 en 2024, ce nombre a plus que doublé depuis 2019) et la fréquentation en ligne des différents sites internet des Archives départementales (site généraliste, archives en ligne, Histoire à la Source, Images d'ici et d'avant, expositions virtuelles, jeu sérieux en ligne) permet aujourd'hui de démultiplier leur audience. Dans l'avenir, la qualité de cette offre pourra être encore renforcée en regroupant ces différents sites au sein d'un même environnement numérique.

En 2022, ce sont ainsi environ 400 000 internautes uniques qui se sont rendus sur ces sites, pour près de 2 700 connexions chaque jour et 37 millions de pages consultées, ce qui en faisait le site internet de la collectivité le plus fréquenté. Cette visibilité numérique est renforcée

par des réseaux sociaux actifs et une communauté fidèle : 5 600 abonné·es sur Facebook et 1 400 abonné·es sur Instagram. Les publications touchent régulièrement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

D'une manière générale, l'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics sur site et en ligne demeure une priorité, réaffirmée par le projet de mandature départementale 2022 – 2028.

Il est ainsi proposé de mettre l'accent sur les actions qui permettront de faciliter le parcours de tous les usagers et usagers vers le bâtiment des Archives départementales : étudier la signalétique aux abords du bâtiment et dans les transports en commun, les parkings pour les voitures et les vélos, afin de distinguer toutes les pistes d'amélioration possibles. Concernant le bâtiment en lui-même, cela passe par l'identification de tout ce qui pourrait améliorer son accessibilité.

Le hall d'accueil du bâtiment et la galerie qui le prolonge sont des espaces agréables et spacieux, leur utilisation pourrait être en ce sens davantage développée. Des propositions culturelles et patrimoniales y ont déjà été présentées. Une réflexion pour déterminer la vocation principale de chacun de ces espaces et améliorer la circulation et l'orientation du public, en travaillant spécifiquement la signalétique interne, pourra être menée. Par ailleurs, les horaires d'ouverture du bâtiment pourraient davantage être adaptés aux disponibilités du public familial et actif.

Au-delà de ces conditions d'accès et d'accueil sur site, des propositions pourront être faites pour développer l'offre hors-les-murs et poursuivre les efforts visant à toucher tous les publics, notamment ceux situés en dehors de la métropole rennaise. Dans ce secteur, ce sont les prêts d'expositions itinérantes qui ont aujourd'hui le plus de visibilité. Elles ont adopté ces dernières années un rythme certain mais pas parfaitement régulier (40 prêts en 2022, 53 en 2023, 35 en 2024). La déclinaison de l'exposition annuelle en une version itinérante scénographiée et/ou enrichie de documents numériques et originaux, dépassant les seuls *roll-ups* ou bâches, mériterait d'être systématisée. Des projets sont aujourd'hui menés en lien avec le quartier ou avec les territoires (expositions dans les communes, partenariats de valorisation avec des associations d'histoire locale,) etc. Il sera intéressant d'étudier la façon dont ces interventions pourraient être développées aussi bien en proximité que sur l'ensemble du territoire bretonnais.

Enfin, s'adapter aux attentes des publics distants, créer une continuité et une complémentarité entre visibilité en ligne et offres *in situ*, restent des enjeux majeurs : proposer plus de tutoriels d'aide à la recherche ou d'activités pédagogiques téléchargeables sur le site internet, plus de téléservices dédiés (comme le *chat* ou la prise de rdv en ligne), ou encore trouver des solutions techniques pour donner accès à distance, via une connexion sécurisée, à la consultation de documents pour lesquels une dérogation a été obtenue sont autant de pistes de travail pouvant être envisagées.

Passer d'une logique d'offre - parfois simplement juxtaposée - à une logique de service pour tous les publics, peut-être à commencer par celles et ceux qui sont les moins servi·es ou qui sont le plus en attente - est un enjeu essentiel du présent projet scientifique, culturel et éducatif. La direction des archives et du patrimoine entend renforcer son rôle de service public, continuer à favoriser l'accès à la mémoire collective et développer sa présence sur tous les territoires et pour tous et toutes.

Objectifs et projets

Afin de renforcer le socle des actions proposées à nos publics, mieux comprendre les attentes afin de mieux les satisfaire et d'explorer tous les liens qui peuvent être développés entre les publics et les territoires, les trois objectifs suivants sont proposés.

Un bâtiment mieux identifié, accessible et sécurisé

Projet n° 1 : Mener des travaux de mise aux normes du bâtiment

Le bâtiment des Archives, en tant qu'établissement recevant du public (ERP) doit faire l'objet de travaux nécessaires de mise aux normes, dont certains sont déjà programmés : révision et modernisation du système de sécurité incendie (à partir de l'été 2025), afin de garantir une protection optimale des personnes – agents comme publics – et des collections conservées.

À la suite d'une mission de programmation architecturale, technique et fonctionnelle pour la réhabilitation des Archives départementales menée entre 2023 et 2025, des travaux pour améliorer l'accessibilité pourront également être envisagés (portes d'entrée, éclairage extérieur). Ces propositions portent également sur la sécurisation des flux entre piétons et véhicules sur le parking ainsi que le déplacement et l'augmentation de la capacité de l'abri-vélo.

Afin d'accompagner l'indispensable transition écologique, il est également proposé d'intervenir pour optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment et de ses équipements. Le pilotage des consommations mis en place va se poursuivre. Si une priorité est proposée dans l'immédiat sur les travaux d'extension de la capacité de stockage du bâtiment, des travaux de pérennisation voire d'amélioration de son enveloppe (travail sur l'étanchéité, l'isolation) sont à également à programmer en priorité deux, en fonction des possibilités financières de la collectivité

Pour ce qui est des équipements, il s'agit en premier lieu de renouveler l'un des deux groupes froids qui desservent le bâtiment afin d'améliorer les conditions de conservation en magasins, tout en réduisant la consommation électrique. Dans le même objectif et pour parfaire l'expérience au quotidien dans le bâtiment, une étude sur les circulations de chauffage et les luminaires pourra être entreprise.

L'évolution des modes de déplacement est un sujet essentiel en matière de développement durable. La direction des archives et du patrimoine applique les orientations souhaitées par la collectivité avec le déploiement d'une flotte de vélos de service et le remplacement des véhicules de service thermiques par des véhicules électriques. Par ailleurs, afin de progresser vers la neutralité énergétique, une étude pourrait être menée sur le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture.

Enfin, une étude, menée sur les conditions d'accueil dans le bâtiment en 2024, a permis de tracer les grandes lignes d'un programme de réaménagement de l'accueil, afin de l'adapter en matière d'accessibilité et de faciliter le parcours des usagères et des usagers. La mise en place de ce programme, en fonction des moyens disponibles, pourra constituer la priorité trois d'un programme de réaménagement du bâtiment et être travaillée en lien avec la direction des bâtiments et l'agence départementale de Rennes.

Projet n° 2 : Améliorer la communication externe

Concernant la signalétique extérieure, un travail avec la Ville de Rennes permettant d'améliorer les parcours des visiteurs en intégrant les mobilités douces pourra être initié.

Il sera aussi proposé, en lien avec les directions du Département concernées, la mise en place d'un panneau d'information extérieur visible depuis le trottoir de la rue Cucillé, évolutif en fonction des informations à diffuser. Un fléchage jusqu'à l'entrée même des Archives pourra également être étudié, ainsi que tout autre proposition. Contribuer à mieux faire connaître les différentes propositions tournées vers le grand public de la direction des archives et du

patrimoine dans le quartier de Beauregard constitue également un objectif important, et ce par la diffusion de supports de communication en proximité immédiate et le renouvellement des relations avec les différents acteurs et institutions du quartier.

La diffusion d'une lettre d'information numérique sera étudiée, afin de renforcer la visibilité des actions proposées et créer un lien continu avec les publics.

Projet n° 3 : Proposer des espaces d'accueil ouverts, adaptés à la convivialité

Un projet d'amélioration de la signalétique intérieure du bâtiment vers les différents services qu'il héberge et vers les espaces qu'il fait vivre est envisagé, en lien avec la direction de la communication. La majeure partie des espaces recevant du public dans le bâtiment portant le nom d'une personnalité, un nom pourrait également être donné au hall d'accueil.

La fonction de ce hall pourra être reconfigurée, pour qu'il puisse notamment être davantage un lieu d'appel vers la salle d'exposition, et un lieu ouvert à des propositions culturelles et patrimoniales (petite exposition, découverte de l'histoire et du patrimoine départementaux, des Archives, du Département et de leurs missions). L'ensemble de ces mesures visera à faire du bâtiment des Archives un lieu où chacun se sentira le bienvenu. Cet impératif passe par la poursuite de la formation de l'ensemble des agents des archives à l'accueil physique, notamment des publics en situation de handicap.

En salle de lecture, l'aménagement d'un espace insonorisé dédié aux travaux de groupe (étudiants ou associatifs) et qui pourra également servir aux communications sécurisées ou confidentielles, sera étudié.

Enfin, pour adapter au mieux ces espaces aux pratiques des publics, une étude des horaires d'ouverture du bâtiment et de la salle de lecture pourra être menée.

Des services adaptés et à l'écoute

Projet n° 4 : Recueillir régulièrement les besoins des publics

L'association des usagères et des usagers à l'amélioration continue des services publics constitue un enjeu fort de l'action de la collectivité.

Il s'agit tout d'abord de renforcer la connaissance dont la direction des archives et du patrimoine dispose sur ses différents publics par la consolidation d'indicateurs quantitatifs fiables et stables dans le temps, en s'appuyant notamment sur une refonte de la fiche d'inscription des lectrices et lecteurs et une fiabilisation des données intégrées dans le logiciel métier associé.

Plusieurs outils pourront être développés pour instaurer un dialogue avec les publics sur site et en ligne : cahiers de liaison/suggestion/réclamation à l'accueil ou en salle de lecture, enquêtes qualitatives périodiques organisées avec l'appui d'étudiants en communication ou en marketing...

Dans une démarche d'adaptation continue du service, des comités d'usagères et d'usagers pourront également être mis en place, en commençant par la salle de lecture. Instances de dialogue, leur vocation est à la fois de recueillir les besoins des publics et de mieux expliquer le fonctionnement des services et leurs grandes orientations (numérisation, politique de collecte et de classement, conditions d'accès).

Projet n° 5 : Simplifier et faciliter le parcours des usagères et usagers sur place et en ligne

La direction des archives et du patrimoine se doit de faciliter l'accès aux documents ainsi qu'aux différentes ressources, qu'elles soient physiques ou numériques, dans le sens d'un partage de l'information et avec un impératif d'inclusion. Les deux points d'entrée sont aujourd'hui le hall du bâtiment et la page d'accueil du site internet : c'est sur ces deux espaces que l'effort pourra porter. Des supports permettant d'expliquer le fonctionnement et les missions des services seront mis à jour comprenant une version facile à lire et à comprendre (FALC). Cette démarche sera intégrée autant que possible aux documents d'accompagnement des expositions et de la programmation culturelle grand public. Une attention particulière sera portée aux tutoriels et aux outils d'aide à la recherche en ligne, dont le nombre pourra être significativement augmenté, avec une priorité sur les recherches liées à l'accès aux droits. Des rendez-vous réguliers afin de présenter, de la manière la plus directe et pratique possible, la méthodologie de recherche dans les fonds continuera d'être proposée et pourra être transposée en ligne. Un système de rendez-vous personnalisé ("être rappelé par un archiviste") pourra être une piste à développer à l'intention des publics éloignés du numérique.

Par ailleurs, un téléservice de demande de copies de certains actes, déjà en cours de constitution, pourra être finalisé. En salle de lecture, une étude est proposée afin de permettre l'accès des chercheuses et chercheurs à un scanner, en libre-service.

Projet n°6 : Développer une programmation culturelle, mémorielle et scientifique adaptée aux différents publics

Il est proposé de bâtir une programmation scientifique, mémorielle et culturelle équilibrée en lien avec les thématiques scientifiques prioritaires, l'actualité, mais aussi les retours des publics.

L'objectif d'ensemble de cette programmation est de faire le lien entre ses différents versants en créant des passerelles entre chacun d'entre eux. L'action scientifique, qui vise au développement de la connaissance, peut ainsi, si on en facilite l'accès, irriguer l'action auprès du grand public. Cette dernière ou l'action pédagogique, peuvent être une porte d'entrée vers des pratiques de recherche, si un parcours accompagné et adapté est mis en place pour assurer ce lien.

Dans cette optique, sur le premier semestre de chaque année, une programmation mémorielle ou événementielle continuera à explorer la mémoire des conflits contemporains et de nos territoires et à incarner le lien avec les associations locales porteuses de cette mémoire. Sur le second semestre, la programmation culturelle se matérialisera autour d'une grande exposition historique. Cette exposition aura pour vocation de proposer une expérience de visite immersive et interactive, adaptée au public familial et scolaire.

Au-delà de ce cadre, il est proposé de bâtir une programmation scientifique à destination des chercheuses et chercheurs (colloques, journées d'études) mais également à destination d'un public plus large (cycle de conférence sur des sujets historiques ou patrimoniaux).

Parallèlement, des actions d'accompagnement vers la recherche seront proposées : ateliers pratiques d'aide à la recherche favorisant non seulement la manipulation et l'utilisation des documents, mais aussi l'entraide, l'échange et la participation. Des parcours ou exemples de recherche menées dans les fonds d'archives devront aussi jaloner cette programmation : conférences, projections, présentations donnant la parole aux chercheurs et aux chercheuses familier-es de la salle de lecture et mettant en avant les travaux réalisés à partir de nos ressources.

Dans ce cadre, il est proposé de faire une place particulière à la restitution des travaux pédagogiques d'importance menés à partir de nos ressources : exposition de travaux d'élèves *in situ* ou en ligne, réalisés par exemple dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation... Le travail en lien avec les services actions éducatives et action culturelle du Département sera consolidé, pour susciter ou recenser des projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'histoire et la mémoire du territoire bretonnais. Une plaquette semestrielle pourra servir à la présentation et à la promotion de cette programmation.

Des actions qui créent du lien avec les publics et les territoires

Projet n° 7 : Développer et renforcer les liens avec les partenaires internes et externes

Le renforcement des partenariats, le partage des informations et la co-construction des actions sont autant d'éléments essentiels et constitutifs inscrits dans la pratique des services patrimoniaux.

Au sein du Département, il s'agit de maintenir et développer les contacts réguliers organisés aussi bien avec les services hébergés dans le bâtiment (services action culturelle et médiathèque départementale), qu'avec avec les services du siège (notamment service patrimoine naturel et actions éducatives) et les agences départementales (services vie sociale et développement local).

En externe, l'objectif est de poursuivre les conventions existantes liant la direction aux acteurs du patrimoine, de l'enseignement et de la recherche (Université de Rennes, associations d'histoire et de généalogie locales). D'autres partenariats peuvent être développés comme avec le centre hospitalier spécialisé Guillaume-Régnier ou la Maison des sciences humaines de Bretagne. Le dialogue avec les institutions culturelles locales (services d'archives, musées), les services de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques, direction départementale de l'ONaCVG, Inspection académique et Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle), les associations à vocation patrimoniale et mémorielle sur la programmation culturelle et pédagogique seront maintenus et développés. En ce qui concerne les collectivités territoriales, une réflexion pourra être menée quant à l'organisation de temps de présentation des archives.

Afin de créer des liens forts entre les chercheurs et chercheuses et la direction des archives et du patrimoine, une journée ou soirée d'accueil de découverte à destination des étudiants et étudiantes, au début de l'année universitaire, pourra être mise en place et des liens développés avec les associations d'étudiants et étudiantes en histoire, afin de diffuser des offres de stage notamment. Un rendez-vous régulier proposé aux enseignants-chercheurs du département d'histoire de l'Université de Rennes pour présenter les fonds nouvellement collectés et classés est envisagé. La participation des agent-es de la direction à des projets collectifs de recherche sera encouragée.

Il est proposé de faire de même avec les sociétés d'histoire et d'archéologie du territoire, par l'organisation régulière de rencontres autour du patrimoine (de type forum du patrimoine) ou de journées de l'histoire locale.

Projet n°8 : Proposer des actions conviviales et participatives

Le bâtiment doit être un espace vivant, d'enrichissement intellectuel, de partage et de connaissance. La proposition d'actions conviviales et participatives qui impliquent activement les usagers et usagers s'inscrit dans cette optique : travaux de groupe en atelier pour l'indexation et la description collaboratives des archives, par exemple. Une attention particulière pourra être également portée au développement d'une offre familiale (visites en

famille, visites jeune public, propositions ludiques) et aux visites thématiques du bâtiment (visites nocturnes, escape games).

Afin de développer une communauté d'usagères et d'usagers et favoriser leur entraide autant que la connaissance des archives, la mise en place de rencontres-café (type "petits déjeuners des Archives") sera étudiée.

En poursuivant un objectif d'inclusivité et de partage intergénérationnel, la direction des archives et du patrimoine continuera son partenariat avec *Ouest-France* pour les *Albums de notre histoire* qui visent le partage de mémoire avec des résident·es d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Projet n° 9 : Favoriser le rayonnement de la mémoire et du patrimoine départemental sur l'ensemble du territoire breillien

Le développement d'une stratégie de rayonnement territorial passe tout d'abord par l'identification de points-relais afin de délocaliser les expositions, d'accueillir les expositions itinérantes ou des ateliers pédagogiques ou grand public sur les territoires, et ainsi favoriser l'accès direct à la mémoire et au patrimoine départemental.

Le maillage des médiathèques (via l'expertise de la Médiathèque départementale), les centres départementaux d'actions sociales, les mairies et salles communales et les collèges pourraient être des lieux à privilégier.

Des points d'ancrages existent déjà en la matière, avec le Musée Manoli, situé à La Richardais, dont le développement, qui passe dans un premier temps par la consolidation de son socle puis à terme par un projet d'extension, continuera à être accompagné, conformément au projet de mandature départementale. Les sites patrimoniaux situés sur des espaces naturels sensibles peuvent également contribuer à ce maillage. C'est le cas aujourd'hui pour la pointe du Grouin. Le lien entre les différentes dimensions du patrimoine (documentaire, bâti, mobilier, naturel, immatériel) pourra être expérimenté dans ce cadre.

Le développement d'équipements patrimoniaux qui rayonnent au niveau départemental et régional, voire national, continuera d'être soutenu financièrement et accompagné en matière d'ingénierie. C'est le cas en particulier de l'installation de l'Hydro-Musée maritime de Saint-Malo dans les anciens locaux de l'École nationale supérieure de la marine à l'horizon 2028, projet auquel le Département apporte un soutien financier.

Créer du lien entre ces points d'appui sur les territoires et le bâtiment des archives semble particulièrement intéressant. Une réflexion sera à développer pour aller dans ce sens.

Faire connaître les expositions itinérantes empruntables gratuitement nécessite la mise en place d'outils de communication. Ces outils pourront être travaillés avec la médiathèque départementale en fonction de la connaissance des publics visés : il conviendra d'explorer les possibilités offertes par les outils (site web de la médiathèque, newsletter, etc.) ou les développements nécessaires pour mieux accompagner cette diffusion. Les expositions qui ne le sont pas encore pourront être numérisées.

Les outils numériques en lien avec les propositions culturelles ou pédagogiques de la direction des archives et du patrimoine, téléchargeables et utilisables en tous points du territoire, devront faire l'objet d'une attention particulière, pour les publics scolaires ne pouvant se déplacer aux Archives.

Axe 2 : Pour un exercice des missions raisonné au service d'une information historique et patrimoniale fiable

Constats

En matière numérique, un écosystème a été mis en place pour l'exercice des missions. Il se compose

- d'un système d'information archivistique (SIA) installé depuis 2007 ;
- d'un système d'archivage électronique (SAE) intermédiaire mutualisé avec d'autres collectivités bretonnes en lien avec le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, depuis 2011 ;
- d'un système d'archivage électronique (SAE) définitif (ArchiE) mise en œuvre par le Département depuis 2019 ;
- d'un site internet principal renouvelé en 2023 dans une optique de sobriété numérique. Celui-ci est complété par plusieurs sites satellites, comme évoqué dans les constats de l'axe 1.

Si le système d'information archivistique (SIA) répond globalement aux besoins, l'amélioration de ces outils et de leur interopérabilité doit se poursuivre.

En matière de gestion de l'information numérique, les archivistes ont développé ces dernières années un ensemble de méthodes et d'outils visant, dans un contexte où cette information est démultipliée et démultipliable, à garantir un accès immédiat et à optimiser l'occupation des espaces de stockage. Des gains assez importants d'espace-disque peuvent être obtenus en appliquant ces méthodes et outils.

L'intelligence artificielle (IA), notamment générative, questionne aujourd'hui le fonctionnement des organisations et les possibilités qu'elle offre dans le domaine patrimonial restent à explorer, notamment en matière d'indexation. Un partenariat a été noué en ce sens avec l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, afin d'utiliser cette technologie pour obtenir une reconnaissance automatique des caractères sur certaines sources imprimées ou manuscrites. La charte sur les usages de cette intelligence artificielle, élaborée en 2025 au sein de la collectivité, servira de base aux actions dans ce domaine. Ces grands enjeux numériques seront travaillés en lien étroit direction des services numériques, sur la base de la feuille de route qu'elle porte dans ce domaine.

La collecte des archives, publiques et privées, papier et numérique, représente dans un département chef-lieu de région comme l'Ille-et-Vilaine un volume plus important que pour un département « standard ». Cela est dû principalement à la présence dans le département d'administration régionales et suprarégionales (zone de défense, cour d'Appel, direction inter-départementale des routes, *etc.*). Sur une année standard, entre 800 et 1 000 mètres linéaires d'archives papier et une centaine de gigaoctet entrent aux Archives départementales.

En matière de collecte, l'exercice des missions de la direction doit être d'autant plus raisonné que la saturation des espaces de conservation approche ; avec près de 2 kilomètres linéaires disponibles au 31/12/2024, elle sera effective pour la fin de l'année 2027. Cette situation a d'ores et déjà un impact sur la collecte des archives papier qui doit être priorisée. Elle invite également à réfléchir à une réévaluation des documents déjà entrés. De nombreux travaux

ont été menés ces dernières années dans ces deux secteurs, il est proposé de les rassembler au sein d'une politique de collecte formalisée.

En ce qui concerne le classement et la description des fonds d'archives, la reprise des fonds qui ne sont pas dotés d'instruments de recherche définitifs doit se poursuivre. Cet arriéré, qui représente aujourd'hui 2 kilomètres linéaires, se situe plutôt dans une fourchette basse et montre le dynamisme des travaux de classement menés au quotidien. De même, l'harmonisation des pratiques de description des fonds, initiée depuis 2015, doit se poursuivre. Le guide de procédures, qui a été travaillé dans ce cadre, doit être finalisé afin que son usage se généralise. Cet effort pourra être appuyé par la mise en œuvre de nouveaux outils de pilotage synthétiques, comme le tableau des classements, réalisé à l'appui du récolement réglementaire en 2024.

En matière de conservation des collections départementales, le premier enjeu du point de vue métier est l'approche de la saturation du bâtiment à l'horizon 2027; le second est la sécurisation des conditions de conservation en magasin, avec notamment la maintenance des équipements de climatisation et la mise en œuvre d'une solution durable pour les collections mobilières, aujourd'hui réparties entre différents locaux. Le dernier est de poursuivre l'harmonisation des pratiques en matière de conservation préventive.

Plus globalement, un des enjeux majeurs à venir en matière de conservation est l'adaptation de nos pratiques à l'urgence de la transition écologique. Le bâtiment des Archives départementales, avec un ratio de 223 kilowatts heure par m², est un bâtiment dont la consommation énergétique est très importante. Le travail engagé afin de mieux piloter et limiter cette consommation doit être poursuivi et développé. En matière d'écogestes, plusieurs pratiques sont déjà bien installées (recyclage des déchets papier ou métal par exemple), mais il reste des pistes à explorer : récupération des conditionnements, procédés moins polluants pour la désinfection des documents...

Les nouvelles règles régissant l'aide départementale à la restauration du patrimoine non protégé ont été votées en 2024. Ce nouveau dispositif, qui prévoit une ingénierie développée sur les territoires, est aujourd'hui en place. Dans le domaine des archives, à l'heure où les fausses informations prolifèrent, la raison doit plus que jamais se situer au cœur des missions quotidiennes exercées par la direction des archives et du patrimoine. Celle-ci doit s'affirmer comme un centre de ressources et de données fiables, garante de la transparence administrative, de l'accès des citoyens à leurs droits et de la conservation et de la communication de la mémoire et du patrimoine.

Objectifs et projets

Pour répondre à ces enjeux, quatre objectifs, chacun porteur de plusieurs projets, sont proposés.

Une stratégie numérique tournée vers les enjeux actuels

Projet n°10 : Étudier l'évolution et l'harmonisation des outils (système d'information, système d'archivage électronique)

Des évolutions relatives au système d'information archivistique (SIA) sont à poursuivre sur la partie publication afin de mettre à disposition des usagères et usagers des interfaces plus ergonomiques, des modes d'interrogation et de restitution plus variés (cartographique notamment) et une plus grande interopérabilité de façon à automatiser autant que possible le partage des ressources sur le site internet de la direction ou sur différents portails.

Concernant le système d'archivage électronique (SAE) définitif, la montée en compétence des équipes et les expérimentations de prises en charge de données de toutes sortes (vidéos, données bureautiques, messageries, etc.) doivent se poursuivre. La priorité reste de pouvoir recevoir les versements d'archives électroniques publiques, mission règlementaire. Une stratégie pour l'archivage électronique définitif (hébergement, périmètre de déploiement, croissance prévisionnelle...) sera à formaliser en lien avec la Direction des services numériques. La question du périmètre est particulièrement importante. La production documentaire des services publics est aujourd'hui de plus en plus dématérialisée. L'enjeu est de pouvoir conserver sur cet ensemble les documents ayant valeur historique et patrimoniale mais également de pouvoir assister les collectivités, notamment les communes de moins de 2 000 habitants, dans la gestion de leurs archives électroniques. Cela passe soit par un dépôt de celles-ci aux Archives départementales, comme le prévoit le Code du Patrimoine, soit par la structuration d'offres mutualisées au niveau des structures intercommunales ou éventuellement de l'Etat (solution VITAM).

Il est en outre important de développer les liens entre le SIA et le SAE : les possibilités de connecteurs restent à explorer (synchronisation des entrées, commande et communication des archives électroniques via le SIA...).

Projet n°11 : Continuer à positionner les Archives départementales comme institution experte de la gestion de l'information numérique

Les archivistes sont des experts de la gestion de l'information. Si cette expertise est reconnue dans le domaine de la production papier, il reste à l'affirmer dans le domaine numérique. Une offre de service lisible sera proposée et positionnée en début de chaîne administrative, à destination de tous les producteurs d'archives publiques du territoire. Cette offre comportera les volets suivants :

- mise en place de conventions de numérisation ;
- accompagnement de la sécurisation juridique dans les projets numériques (définition du cycle de vie des données, accompagnement dans la rédaction de cahier des charges sur la vie des données, etc.), en lien avec le RGPD ;
- actions pour une plus grande sobriété numérique, avec la destruction de données inutiles.

Projet n°12 : Explorer les possibilités offertes par les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle (IA)

Le domaine offert par les nouvelles technologies est immense et représente un enjeu dont il convient de s'emparer, dans tous les domaines : de la réalité virtuelle à la création pour les

expositions, en passant par l'aide apportée dans le traitement des recherches. Il conviendra donc de définir au sein d'une stratégie numérique des domaines d'application prioritaires.

Dans les modalités d'appropriation, une charte éthique sur l'IA du Département a été élaborée en 2025 et donne un cadre, notamment dans la protection des données et les outils utilisables. Comme pour l'open data, les données exposées doivent être sélectionnées, l'IA permettant également de les mettre en forme (regrouper des termes d'indexation par exemple) et de traiter les demandes de recherche les plus récurrentes. Pour ce dernier point, des IA de premier niveau, nourries par l'archiviste, pourraient être déployées.

La veille technologique dans ce domaine, en lien avec les métiers du patrimoine et de la documentation, ainsi que la formation seront à développer dans les années à venir.

Une collecte priorisée et représentative de la diversité du territoire

Projet n°13 : Formaliser en concertation une politique de collecte

Au regard du nombre de services publics implantés en Ile-et-Vilaine et de la masse documentaire qu'ils produisent, la direction des archives et du patrimoine devra conformément aux instructions nationales, aux spécificités de notre territoire et aux moyens humains, logistiques et financiers de la collectivité, formaliser un document récapitulant les grands principes qu'elle propose pour la collecte des archives. Celui-ci doit avoir comme objectif principal de viser une juste représentativité des différentes composantes de notre département, tout en restant responsable, en limitant l'utilisation des espaces de conservation à ce qui est nécessaire. Il est important que la collecte y soit envisagée dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse du domaine public et privé, du papier et de l'électronique, des acquisitions de la bibliothèque historique et des collections de périodiques.

La rédaction d'une politique de collecte par les Archives départementales pourra s'accompagner de la mise en place d'outils de suivi ; A titre d'exemple, ceux-ci doivent permettre de repérer les secteurs où des lacunes sont constatées et où des contacts doivent être noués ou renoués. Les axes scientifiques définis dans le présent projet scientifique, culturel et éducatif, les campagnes nationales de collecte et les projets de recherche en cours pourront être avantageusement intégrés à cette politique de collecte. Une attention particulière sera portée aux archives orales, celles par exemple des témoins des conflits contemporains qui aujourd'hui disparaissent à mesure que les années passent.

Par ailleurs, l'élaboration d'une politique de collecte sera l'occasion :

- de s'interroger sur l'articulation entre le niveau national et le niveau territorial, notamment en ce qui concerne les archives électroniques publiques (justice, notaires, etc.),
- au niveau territorial, de se mettre en cohérence dans la collecte entre services d'archives : assurer une coordination régionale pour les services d'Archives départementales de la région, coordonner la collecte d'archives privées partagée avec les Archives municipales.

La formalisation de cette politique de collecte permettra de communiquer davantage en direction des producteurs et des publics sur nos pratiques et nos attentes.

Projet n°14 : Définir un programme de réévaluation des fonds

Dans un contexte de présaturation des espaces de conservation, mais également à plus long terme de développement de pratiques de collecte responsables, une réévaluation des fonds sera à mener, en lien non seulement avec les évolutions réglementaires mais également avec les usages citoyens ou en matière de recherche.

Il conviendra de définir si elle doit être thématique ou systématique, toutes périodes et secteurs confondus. Elle portera tant sur la bibliothèque et les périodiques que sur les archives, avec notamment une réflexion sur la qualité des échantillons de dossiers.

Une conservation durable des patrimoines du département

Projet n°15 : Mener des travaux de sécurisation des collections et d'accroissement de la capacité de conservation

Comme évoqué en introduction, des travaux de sécurisation et d'accroissement seront à programmer en lien avec la direction des bâtiments. Ils devraient permettre d'augmenter la capacité de stockage des magasins pour éviter leur saturation prochaine et répondre aux besoins de conservation pour les 25 ans à venir, en équipant de rayonnages mobiles les magasins aujourd'hui pourvus de rayonnages fixes et en aménageant 5 magasins aujourd'hui non équipés. Cette opération sera l'occasion de réserver deux magasins pour les collections et fonds spécifiques : archives iconographiques et collections mobilières. Ces aménagements permettraient un gain de l'ordre de 20 kilomètres linéaires.

Ceux-ci pourront être complétés par des travaux visant à optimiser la disposition des tablettes sur lesquelles les archives sont rangées. Une expérimentation sera menée sur un magasin afin d'estimer les gains possibles de ce type d'opération avant de les programmer plus largement le cas échéant.

Comme mentionné plus haut, des travaux de maintenance et d'entretien sur les équipements de climatisation (intervention sur le groupe froid, déjà programmée, batteries...) et sur le bâtiment (isolation, étanchéité) seront menés afin d'améliorer les conditions de conservation en magasin. Des équipements spécifiques pourront être acquis afin d'améliorer les conditions de conservation en salle de tri ou en salle d'exposition.

Pour ce qui est des espaces de stockage numérique, où sont positionnées les archives numérisées, et les espaces de conservation numérique, qui accueillent les archives électroniques natives, une programmation de leur croissance pourra être établie en lien avec la direction des services numériques et intégrée à la stratégie numérique. Pour les archives numérisées, les fichiers master continueront d'être transmis systématiquement pour sauvegarde au Centre national du microfilm et de la numérisation d'Espeyran.

Plus globalement, des pratiques numériques responsables continueront d'être encouragées : nettoyer régulièrement les serveurs, travailler sur les formats de fichiers produits et conservés afin de trouver le bon équilibre entre qualité et poids et sur le traitement des environnements de travail numériques, de façon à lutter contre la prolifération des fichiers en exemplaires multiples.

Projet n°16 : Formaliser une politique de conservation préventive

L'enjeu est d'harmoniser les gestes de conservation préventive lors des opérations réalisées sur les collections mobilières ou les fonds d'archives : entrée, dépoussiérage/déferailage/désinfection, classement, conditionnement, rangement, communication, valorisation.

Un document cadre sera produit de façon transversale pour préciser les gestes à pratiquer lors de ces différentes étapes, depuis la vérification du document technique amiante lors de la collecte jusqu'à la présentation d'un document sous vitrine. Par ailleurs, pour prévenir tout sinistre, une mise à jour du plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et des actions de formation interne des collègues seront nécessaires.

En matière de développement durable, un travail sera mené pour développer le recyclage ou la réutilisation des matériaux employés et étudier le remplacement des traitements chimiques, de désinfection par exemple, par des traitements moins polluants.

Projet n°17 : Favoriser la conservation du patrimoine bâti et mobilier du département

Afin d'aller dans ce sens, une ingénierie en matière de conservation du patrimoine bâti, documentaire et mobilier sur le territoire continuera d'être proposée aux collectivités breilliennes.

Pour le patrimoine bâti et mobilier non protégé, il s'agira de continuer à aider les collectivités les plus fragiles à bâtir un projet de restauration et de contribuer à son financement, en appliquant le nouveau dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public bâti et mobilier non protégé, voté par l'Assemblée départementale en avril 2024. Ces interventions se poursuivront en étroite collaboration avec les services développement local des agences départementales et les architectes du Conseil en architecture et en urbanisme.

Afin de garantir une bonne conservation et d'améliorer son attractivité, l'évolution vers une protection d'une partie de ce patrimoine au titre des Monuments Historiques fait partie du périmètre de cette ingénierie ; elle se déploie également en ce qui concerne le patrimoine propriété du Département.

En ce qui concerne les archives, une ingénierie portant sur l'ensemble de la chaîne archivistique continuera d'être proposée aux collectivités. Le dépôt des archives des communes de moins de 2 000 habitants, mission règlementaire, continuera à faire l'objet d'une attention particulière.

Un centre de ressources patrimoniales identifié

Projet n°18 : Formaliser une stratégie de traitement des collections harmonisée et équilibrée

De nombreux travaux ont été menés ces dernières années sur l'harmonisation du classement et de la description des collections. Il est proposé dans un premier temps de rassembler l'ensemble de ces réflexions et de les formaliser sous la forme d'un document commun pour chaque spécialité (archives, patrimoine mobilier, patrimoine bâti). Il s'agira ensuite de mettre en place des mécanismes de mise à jour régulière de ces procédures.

Par ailleurs, il est proposé d'établir tous les ans une programmation de classement des collections, comprenant l'établissement progressif d'un inventaire des collections mobilières et des sites patrimoniaux appartenant au Département. Celle-ci doit prendre en compte autant la reprise de l'arriéré que le traitement des documents nouvellement entrés. Cette programmation doit s'appuyer sur l'état des classements dressé dans le cadre du récolement réglementaire mené en 2024 et sur les thématiques scientifiques proposées par le présent projet.

Projet n°19 : Formaliser une stratégie ouverte de diffusion des ressources

La politique de numérisation des ressources est à poursuivre, articulant les capacités à faire en interne comme en externe et s'appuyant sur des priorités définies en fonction des priorités scientifiques, du retour des usagères et des usagers, de l'intérêt historique et patrimonial des collections et de leur fragilité.

L'enjeu est de poursuivre la politique d'élaboration de guides des sources et de mettre à disposition du plus grand nombre l'ensemble des instruments de recherche/inventaires publiables. Dans un premier temps, cela suppose d'identifier parmi cet ensemble ceux qui ne sont pas publiés afin de programmer leur mise en ligne.

Afin de partager largement ces ressources, l'ouverture vers les portails régionaux, nationaux et internationaux comme *Bretania*, France Archives, les catalogues collectifs pour la bibliothèque et les périodiques, la plate-forme ouverte du patrimoine (POP) ou encore la plate-forme Collectif Objets seront le cas échéant poursuivie ou étudiée. De même, la publication des données produites par la direction sur des plates formes d'open data sera poursuivie et encouragée. Dans la même optique, une réflexion pourra être menée en lien avec la direction de la communication pour conforter la sensibilisation, via le site internet et les réseaux sociaux, du grand public aux ressources et aux missions de la direction.

Axe 3 : Pour une organisation interservices et un mode de fonctionnement harmonisé

Constats

L'organisation de la direction des archives et du patrimoine est actuellement assez compartimentée avec deux services dédiés à la collecte et au traitement des archives (chaque service traite des catégories différentes d'archives), un service consacré aux publics et un service centré sur les nouveaux usages et les ressources. Des nombreuses pratiques transversales s'étant développées ces dernières années, cette organisation pourrait ainsi connaître des évolutions afin d'y correspondre davantage. Ces pratiques pourraient être formalisées au regard des enjeux et objectifs portés par le présent projet scientifique, culturel et éducatif.

La fonction numérique a vu son caractère transversal et stratégique se développer fortement. La fonction conservation, essentielle et transversale, mériterait par ailleurs d'être plus clairement affirmée. De même, les liens et complémentarités entre les projets consacrés aux archives et ceux consacrés au patrimoine bâti et mobilier pourraient être développés.

Si l'organisation doit favoriser la transversalité, ce sont aussi les méthodes de travail qui permettent de la faire vivre. Des passerelles entre les différents services de la direction existent aujourd'hui : participation à la présidence de salle de lecture, à l'animation des actions culturelles et éducatives, aux opérations de traitement, de numérisation ou de conservation... Ces participations sont vertueuses mais nécessitent d'être plus clairement encadrées, afin notamment de mieux définir la place des actions transversales par rapport aux missions régulières, la place de l'exceptionnel et celle du quotidien. Plus largement, les efforts initiés pour harmoniser les pratiques doivent être poursuivis et formalisés.

Outre un cadre précis, le travail transversal et l'harmonisation des pratiques doivent pouvoir s'appuyer sur un collectif solide et solidaire. Beaucoup d'usages partagés se sont développés dernièrement, il conviendrait de les renforcer en développant le dialogue et une meilleure interconnaissance.

Enfin, les travaux collectifs ou les temps de réflexion qui rassemblent tous les agent-es présentent un grand intérêt pour la cohésion des équipes et le partage des informations. Des améliorations pourraient être apportées sur les espaces de travail afin de faciliter des temps : reprise de l'acoustique des espaces de travail et configuration de ces espaces qui pourrait être rendue plus évolutive.

Objectifs et projets

Pour répondre à ces enjeux, trois objectifs, chacun porteurs de plusieurs projets, sont proposés :

Une organisation claire et adaptée

Projet n°20 : Adapter l'organisation aux priorités identifiées

Un projet de révision de l'organisation a été lancé début 2025 parallèlement à la finalisation du projet scientifique, culturel et éducatif. L'enjeu est de proposer une évolution de l'organisation permettant de faciliter la mise en œuvre du projet scientifique, culturel et éducatif et de tenir compte de l'évolution des pratiques dans les différents secteurs. Ce projet se propose de suivre les grands caps suivants :

- Affirmer des fonctions transversales et clarifier leur animation (conformément aux objectifs des axes 2 et 3)
- Conforter l'expertise pour améliorer le service rendu aux utilisateurs (conformément aux objectifs des axes 1 et 2)
- Aller vers les territoires (conformément aux objectifs de l'axe 1)
- Maintenir un accès aux ressources équilibré et proportionné (conformément aux objectifs de l'axe 2)

Projet n°21 : Formaliser le cadre de gouvernance actuel et les circuits de diffusion de l'information

Au sens large, il conviendrait d'établir des outils de pilotage pour chaque mission et pour les projets transversaux et de les partager avec l'ensemble des agent-es. L'objectif est que chaque agent-e puisse avoir à un instant T une vision sur l'avancement des projets et l'exercice des missions. Un autre enjeu est de pouvoir générer les indicateurs du rapport d'activité instantanément.

Des méthodes partagées qui apportent de la souplesse et de l'efficacité

Projet n°22 : Systématiser le mode projet pour les projets les plus structurants

Il s'agit d'introduire une distinction entre projets, plus structurants, et activités courantes. Pour chaque projet identifié comme tel, il conviendra d'appliquer les différentes étapes du mode projet, en prêtant une attention particulière aux phases d'accompagnement et d'évaluation.

Il serait par ailleurs intéressant de déterminer une limite raisonnable pour le nombre de projets transversaux lancés simultanément afin d'améliorer leur suivi et l'accompagnement des évolutions qu'ils génèrent. Les conclusions des groupes projets pourront faire l'objet de restitutions régulières en réunion plénière de la direction.

Projet n°23 : Développer de façon encadrée des passerelles entre les missions

L'objectif est d'abord de recenser toutes les actions transversales qui existent aujourd'hui puis de définir avec les collègues concerné-es quelques grandes lignes pour régir leur fonctionnement : ces éléments seraient regroupés au sein d'un référentiel dédié.

Afin de favoriser le développement de nouvelles passerelles, le recours à la formation interne devra être poursuivi (Brèves de form', partage de support en ligne...) et développé (possibilité de mettre en place des ateliers de classement/description/aide à la recherche...).

Un collectif dynamique et solidaire

Projet n°24 : Organiser régulièrement des actions mobilisant l'ensemble de la direction

Sur le même modèle que l'opération de vérification du récolement menée en 2024, des temps de travail/réflexion regroupant l'ensemble des agent-es pourraient être proposés une fois par an sur un format journée d'études dédiées à des sujets métier. Celles-ci seraient pilotées par chaque service à tour de rôle avec une thématique et une méthodologie travaillées collectivement.

Projet n°25 : Proposer régulièrement des temps favorisant l'interconnaissance et l'esprit d'équipe

Outre les projets collectifs et les temps conviviaux qui existent déjà (repas de fin d'année, sorties de service...), la transversalité pourrait être développée par des temps d'immersion à configurer d'agent-es dans d'autres services de la direction.

Projet n°26 : Aménager des espaces de travail alternatifs qui favorisent l'expérimentation et la convivialité

Le projet de réaménagement du bâtiment des archives constituerait une bonne opportunité pour améliorer les espaces de travail. L'étude programmatique menée en 2023-2024 préconise une amélioration de l'acoustique dans le bâtiment et l'aménagement de nouvelles salles de réunion. Parmi celles-ci, un lab mutualisable pourrait être aménagé. Plus largement, un effort serait déployé pour favoriser les formats alternatifs de réunions.

Suivi et évaluation

Un tableau précis et lisible, basé sur des indicateurs par projet, sera déployé pour permettre de suivre en direct l'avancement du présent projet culturel, scientifique et éducatif. Il sera alimenté par les feuilles de routes annuelles produites par chaque service dans l'objectif de décliner les projets inscrits dans ce projet.

Ces feuilles de routes seront présentées chaque année lors de la réunion plénière de mars et un bilan sera réalisé lors de la réunion plénière de décembre.

Un bilan global sera réalisé pour chaque axe en 2028 et servira de base pour le diagnostic du prochain projet scientifique, culturel et éducatif.